

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À
L'OPTION DE GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE (L'OPTION)**

1. Référence : Pièce [C-AHQ-ARQ-0029](#), p. 31 et 32.

Préambule :

« La proposition du Distributeur indique à ce sujet :

« « puissance de référence » : une valeur, exprimée en kilowatts, qui est estimée à partir de la régression linéaire de la moyenne des appels de puissance réelle de l'abonnement et de la température moyenne pendant la période de référence. Hydro-Québec peut ajuster la puissance de référence au besoin pour mieux refléter le profil de consommation normal du client. »

Connaissant la méthode de calcul utilisée par le Distributeur dans le cas des abonnements ayant un profil de consommation atypique, l'AHQ-ARQ est d'avis que l'explication proposée par le Distributeur aux Tarifs d'électricité n'est pas suffisante pour bien comprendre la méthode.

Par conséquent, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander au Distributeur d'inclure la description détaillée de la méthode de calcul utilisée par ce dernier dans le cas des abonnements ayant un profil de consommation atypique dans les Tarifs d'électricité ou à tout le moins y faire référence à un document explicatif que le lecteur pourra consulter, par exemple, sur le site internet d'Hydro-Québec. »

Demande :

1.1 Veuillez proposer une modification au texte de l'Option reflétant le niveau de détails envisagé par l'AHQ-ARQ.

Réponse :

L'AHQ-ARQ propose les modifications suivantes à la définition de la puissance de référence apparaissant à l'article 4.74 des Tarifs d'électricité proposés par le Distributeur¹ :

« puissance de référence » : une valeur, exprimée en kilowatts, qui est estimée à partir de la régression linéaire de la moyenne des appels de puissance réelle de l'abonnement et de la température moyenne pendant la période de référence. Hydro-Québec peut ajuster la puissance de référence au besoin pour mieux refléter le profil de consommation normal du client. Un tel ajustement consiste à établir plus d'une courbe de puissance de référence pour un même abonnement, pour tenir compte de profils de consommation atypiques, et à utiliser la courbe de puissance de référence qui est la plus représentative du profil de consommation normal du client pour calculer l'effacement lors d'un événement de pointe critique. Hydro-Québec utilise des indicateurs statistiques qui lui permettent, d'une part, d'identifier les

¹ B-0090, page 4.

profils de consommation atypiques et, d'autre part, d'utiliser la bonne courbe de puissance de référence afin de rémunérer la contribution de la réduction de puissance des clients à profils de consommation atypiques. Des exemples de calculs pour divers cas possibles se retrouvent à la section Affaires – Gestion de la demande de puissance du site www.hydroquebec.com. »

L'AHQ-ARQ propose le renvoi au site internet d'Hydro-Québec où devraient être regroupés les exemples fournis par le Distributeur à la pièce B-0049 du présent dossier, les exemples 1 à 4 fournis aux pages 21 à 27 de la pièce B-0098 et les figures fournies aux pages 37 à 41 de la pièce B-0104.